

**ARRETE N° 10 - 2013  
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Travaux sur poste de relevage  
(parking de la Bonne Pêche)  
réalisés par PEDUZZI BATIMENT

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public formulée par la société **PEDUZZI BATIMENT** représentée par **Monsieur Daniel COLLE**, conducteur de travaux, sise 36 rue des Ormes à FRESSE-SUR-MOSELLE (88160), par laquelle il sollicite une autorisation pour intervenir, pour le compte du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de POMPEY (SEA), sur le poste de relevage situé sur le parking de la bonne pêche à partir du lundi 18 mars 2013 jusqu'à la fin des travaux, au plus tard le vendredi 26 avril 2013,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise **PEDUZZI BATIMENT** représentée par **Monsieur Daniel COLLE**, conducteur de travaux, sise 36 rue des Ormes à FRESSE-SUR-MOSELLE (88160), est autorisée à occuper temporairement le domaine public, pour intervenir sur le poste de relevage, situé sur le

**Parking de la Bonne Pêche  
du lundi 18 mars 2013 jusqu'à la fin des travaux,  
au plus tard le vendredi 26 avril 2013.**

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par l'entreprise **PEDUZZI BATIMENT**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- L'entreprise **PEDUZZI BATIMENT** représentée par **Monsieur Daniel COLLE**,
- SEA,
- Affichage.

MARBACHE, le 8 mars 2013

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint Délégué au Développement  
**Jean-Jacques MAXANT**

